

Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon 2021 -2026

Établi entre l'État et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

L'État, représenté par Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant également l'ANCT, l'ANAH, l'ANS, la DDT et la DRAC ;

ET la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon représentée par M le Président, Maurice LAUGIER ;

ET

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence de la transition écologique / ADEME

La Banque des territoires

Le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

La Chambre de commerce et d'industrie territoriale des Alpes de Haute-Provence

La Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence

Sommaire

Synthèse.....	3
1. Diagnostic du territoire	3
1.1 État des lieux écologique	4
1.1.1 Mobilité.....	4
1.1.2 Énergies.....	5
1.1.3 Habitat	5
1.1.4 Traitement des déchets	6
1.1.5 Agriculture et alimentation locale	6
1.1.6 Lutte contre l'artificialisation des sols	7
1.1.7 Eau et assainissement	7
1.2 Les contrats existant du territoire	9
1.3 La stratégie conjointe de ruralité, de relance et de transition écologique	9
1.3.1 La stratégie de relance de l'activité	9
2 Les projets du territoire inscrits au contrat.....	12
2.1 Les projets inscrits dans le CRRTE.....	13
3. La gouvernance.....	18
3.1 Comité de pilotage, comité technique et association de la société civile	19
3.2 Le comité technique	20
3.3 Modalités de suivi et d'évaluation du contrat.....	20
4. Dispositions finales	21
4.1 Entrée en vigueur et durée du CRRTE.....	21
4.2 Évolution et mise à jour du CRRTE.....	21
4.3 Résiliation du CRRTE.....	21
Les signataires.....	22
Annexe n°1 : Projets retenus dans le contrat ZZR de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	23

Synthèse

Le CRRTE traduit l'ambition du territoire de la CCAPV en matière de transition écologique et de cohésion territoriale, ces deux piliers constituent la colonne vertébrale de ce contrat. Il s'appuie sur les acteurs publics que sont les 41 communes de l'espace intercommunal et la CCAPV pour être mis en œuvre et permettre de relever les enjeux cités en page n°10.

Cette contractualisation avec l'État participe au même titre que les autres programmes de financements, déjà établis sur le territoire, à fédérer les acteurs autour de préoccupations communes telles que celles liées à l'enclavement géographique, la transition numérique et écologique, le renforcement de l'armature territoriale, l'attractivité démographique et économique ou encore l'amélioration et la préservation de la qualité de vie.

Les actions phares du CRRTE sont celles qui vont permettre aux habitants de disposer d'une offre d'infrastructures variées, de proximité et dédiées à la culture, au sport, au social, à l'événementiel, à la vie démocratique, associative et scolaire, à l'accueil, etc... Également les projets axés sur la rénovation d'hébergements quel qu'il soient constitueront un pan majeur du contrat, puisque cela permettra d'enrichir et de qualifier l'offre, d'améliorer les aménités urbaines et de conserver ou créer de l'attractivité auprès des touristes, travailleurs saisonniers et des personnes souhaitant s'installer durablement sur le territoire. Les opérations en lien avec la préservation de l'identité territoriale et celles qui participent à l'union devront également être considérées comme prégnantes. On peut citer des projets relatifs à la rénovation du patrimoine ou encore ceux permettant de préserver et développer la qualité environnementale, auquel ce dernier représente un facteur d'attractivité considérable.

Toutes ces actions doivent tendre vers un développement équilibré, harmonieux et le plus écologique possible de l'espace intercommunal où chaque commune doit pouvoir bénéficier directement ou indirectement de l'un des projets soutenus par le CRRTE.

1. Diagnostic du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes **Alpes Provence Verdon** se trouve au **carrefour des Préalpes, de la Provence et de la Côte d'Azur**.

Il couvre environ $\frac{1}{4}$ du département des Alpes-de-Haute-Provence, mais ne représente que 7% de sa population (**11 472 habitants**, soit moins de 7 habitants au km². 23.259 habitants population DGF, c'est-à-dire en prenant en considération la population touristique). On constate un déficit des jeunes de 17 à 40 ans, les jeunes partant assez massivement du territoire notamment pour leurs études et pour leur début de carrière. En

revanche, la tranche d'âge des 40 à 70 ans est plus représentée que la moyenne régionale (source INSEE recensement de la population 2017).

Parmi les **41 communes** qui le composent, Castellane (1543 habitants), Annot (1049 habitants) et Saint André les Alpes (1 008 habitants) sont les plus importantes.

Organisé autour de **plusieurs vallées** (vallées du Verdon, de l'Asse, de la Vaire et du Var), le territoire se situe à des altitudes comprises entre 600 et plus de 3 050 m.

C'est un territoire rural et de montagne, doté d'une grande **qualité de vie**, d'une nature préservée et de paysages exceptionnels. Deux communes font partie du périmètre du **Parc National du Mercantour** et 12 (bientôt 16 avec la nouvelle Charte) du **Parc Naturel Régional du Verdon**.

L'économie est principalement orientée autour du **tourisme** (l'été autour du Verdon au Sud et de manière diffuse sur le reste du territoire, l'hiver autour des stations de ski et des sites nordiques au Nord), de l'agriculture, des petits commerces et services.

Le territoire est traversé par **la RN 202 et la RD 4085** (Route Napoléon), et est desservi par la ligne des Chemins de fer de Provence, le "**Train des Pignes**" reliant Digne à Nice.

1.1 État des lieux écologique

1.1.1 Mobilité

La structuration topographique du territoire endigue largement les pratiques et axes de circulation qui suivent les vallées principales. D'après le recensement de la population INSEE 2015, 45% des actifs qui travaillaient dans leur commune de résidence se rendaient à leur travail en voiture. Ce chiffre élevé est caractéristique des territoires ruraux, des communes de grandes superficies et des espaces moins bien pourvus en transports. Cela s'explique en partie par le fait qu'il existe parfois de nombreux hameaux par commune et qu'aucun autre moyen de déplacement existe mis à part la voiture individuelle, le vélo ou à pied, d'autant plus, si ces hameaux sont reculés. Également la répartition géographique des emplois par rapport aux lieux d'habitations constitue aussi un facteur générant des besoins en matière de mobilité. En 2015, la part des actifs se déplaçant en voiture était de 72% au sein de la CCAPV contre 70% pour la France métropolitaine. Mais le temps de déplacement sur les distances parcourues sur le territoire et le contexte de déplacement surtout en hiver représentent une contrainte supplémentaire (2h30 entre les extrémités du territoire). Le mode de déplacement utilisé pour se rendre au travail est souvent révélateur du niveau de développement des infrastructures routières ou de l'offre de transports en commun. Sans compter la longue période hivernale avec des chutes de neige régulières impactant le développement de mobilité douce.

Actuellement la grande majorité des habitants du territoire utilisent leur voiture personnelle, seules les personnes ayant peu de mobilité comme celles n'ayant pas le permis, les personnes âgées, les jeunes, celles en situation d'handicap ou les habitants n'ayant pas de voitures, utilisent les transports en commun, lorsque le service existe.

Par ailleurs, les touristes sont des usagers des autocars dans la partie Sud (Gorges du Verdon) en saison estivale, et dans la partie Nord (Stations d'Allos) pour la saison hivernale. Le transport étant le secteur le plus émetteur de CO2 et les prix de carburant étant à la hausse par l'augmentation des taxes, et dans un second temps par la raréfaction des énergies fossiles, il convient sur un long terme de développer des modes de mobilités douces pouvant répondre aux besoins des locaux. Parmi les mobilités douces, le vélo, notamment l'électrique, a un potentiel de développement intéressant surtout sur les fonds de vallée, autrement dit les parties du territoire où le relief est bien moins prononcé. Cependant ce changement devra passer par une évolution des mentalités qui consistera à laisser par moment la voiture personnelle, et à valoriser et encourager le covoiturage, les systèmes de réseau pousse, les itinéraires vélos et voitures électriques, les systèmes de troc services, l'auto partage, navettes électriques autonomes pour la station de ski et Gorges du Verdon via la route des crêtes, etc... Inclure de nouveaux modes de déplacements pourra permettre à certains habitants d'être mobiles et donc de franchir ces barrières qui enclavent le territoire. Aujourd'hui sur le territoire il existe du covoiturage informel entre parents d'élèves pour transporter les enfants à leurs activités, ou pour transporter les personnes âgées pas mobiles pour aller faire des courses.

1.1.2 Énergies

Les barrages sur le Verdon de Castillon et de Chaudanne permettent une production électrique de respectivement 76.5 et 57.5 millions de kWh par an, soit la consommation annuelle de plus de 55 000 habitants. Hormis cette production hydroélectrique, il est produit sur le territoire 1 Mégawatt d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques ce qui n'est pas très élevé au niveau régional, cependant en termes d'énergies renouvelables, le territoire compte neuf chaufferies à bois alors que la moyenne par territoire intercommunal est de 6 au niveau régional, pour le solaire thermique il y a 335m2 installés sur le périmètre de la CCAPV.

La création des retenues a favorisé le développement du tourisme et des loisirs nautiques, notamment aux abords du lac de Castillon et des activités de rafting dans les Gorges du Verdon.

1.1.3 Habitat

Une analyse publiée par SOeS1 montre qu'il existe 5 types d'espaces ruraux, celui de la CCAPV s'assimile au groupe 5 à savoir : « Dans les espaces les plus éloignés des villes ayant une croissance démographique basse, l'évolution du parc de logements est atone et ces

derniers sont souvent anciens et peu confortables ». Cette typologie est cohérente avec les dires issus des entretiens avec les élus, sur le territoire les logements sont souvent vieux et énergivores, ne répondant pas systématiquement aux attentes des nouvelles populations. Il convient d'être exemplaire en matière de rénovation énergétique, afin de répondre à cette attente généralisée sur l'ensemble du territoire.

Sur le long terme, le phénomène de décohabitation conjugué à la vétusté des logements amènerait à une augmentation de la demande en logement, construction et/ou restauration. Pour l'heure il existe un réel besoin en logement social.

1.1.4 Traitement des déchets

Les chiffres et statistiques de la collecte des déchets 2020 sur le territoire de la CCAPV montrent que le tri a nettement augmenté (+92%) tandis que le volume d'ordures ménagères a baissé (-17,42%). L'extension des consignes de tri et le déploiement des points d'apport volontaire ont été mises en place sur le territoire en 2019, grâce à l'implication des habitants du territoire et une bonne communication des structures en charge, les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ont pu être atteints. Ces chiffres signifient que de nombreux habitants du territoire se sont appropriés les nouvelles consignes et les enjeux liés à la gestion des déchets. Néanmoins il reste des progrès à faire, afin notamment d'éviter les erreurs de tri, qui représente un impact lourd.

1.1.5 Agriculture et alimentation locale

Le profil agricole du territoire de la CCAPV :

- L'agriculture du territoire est orientée vers l'élevage : 73 % des exploitations sont en système « élevage spécialisé » dont plus de 50 % en élevage ovin viande ;
- 7 grands types d'élevage : ovin viande, ovin laitier, bovin allaitant, bovin laitier, caprin, équin, apiculture ;
- Des productions végétales moins présentes et très localisées : fourrage, maraîchage (Entrevaux, Clumanc), arboriculture (Entrevaux), lavande fine, houblon, châtaigne (canton d'Annot), petits fruits rouges, ... ;
- En 2020, 288 exploitations agricoles sont bénéficiaires des aides de la PAC, dont 36 groupements pastoraux et 13 apiculteurs sans surface ;
- En 2020, 60 238 ha étaient déclarés sur le territoire, soit 21 % des surfaces déclarées dans le département ;
- Il s'agit à 96 % de STH (surfaces toujours en herbe : prairies permanentes, surfaces pastorales ligneuses et herbeuses, bois) ;
- 4 % seulement des surfaces correspondent à des terres arables. La moitié, soit 1 000 ha environ, est consacrée à la production de fourrages.

Concernant les surfaces agricoles et les exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale, il y a 4 055 ha déclarés en 2020 qui sont conduits en agriculture biologique, soit environ 6,7 % de la surface totale. 25 exploitations du territoire déclarent au moins une parcelle en production AB, soit 10 %.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) peut se définir comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du territoire, la cohésion sociale et la santé des populations, élaboré de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. En 2019, un PAT a été mis en place par la CCAPV pour répondre à de nombreux enjeux que rencontre la communauté de communes, pour pouvoir dynamiser le territoire et le rendre attractif, où il fait bon vivre :

- Le soutien et le développement de l'agriculture (pour son rôle en terme économique mais également en termes d'aménagement du territoire, de biodiversité, ...) et son accompagnement vers des pratiques agro-environnementales.
- La qualité de vie de la population, qui est soucieuse de son alimentation et qui veut soutenir l'économie locale mais qui, pour une partie, méconnaît de son patrimoine culturel et gastronomique ainsi que l'offre en productions agricoles.

L'ancrage territorial du mode d'alimentation local répond donc à un véritable enjeu de développement pour le territoire. L'objectif est d'amener de la cohérence et de la coordination dans un panel d'actions en faveur de la structuration des circuits courts et d'une alimentation plus durable.

1.1.6 Lutte contre l'artificialisation des sols

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 19 communes de l'ex-Communauté de Communes du Moyen Verdon est en phase de pré arrêt et sera terminé fin 2021. Le SCoT sera réalisé en 2023, à la suite de cela il sera opportun de lancer un PLUI à l'échelle des 41 communes.

De 2009 à 2018 la consommation foncière a été de 72 ha soit 7 ha par an selon le Cerema.

1.1.7 Eau et assainissement

Il y a environ entre 11 et 13 000 abonnés respectivement pour les services d'assainissement et d'eau avec quelques 8 à 9 000 compteurs abonnés qui sont pour la plupart bien trop vieux (>15 ans). Il y a environ, 700 km, le linéaire de réseau d'eau potable et 300 km celui de l'assainissement.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'eau sur le territoire, Il y a près de 170 captages, principalement des drainages de sources qui présentent majoritairement une ressource suffisante, 14 % de ces captages sont en mauvais état, certains ne sont pas entretenus et ils n'ont quasiment jamais de compteur d'adduction. Le nombre de réservoirs

est presque identique pour un volume total de stockage d'eau potable d'environ 40 000 m³ sur le territoire, 60 % ont plus de 40 ans et 12 % sont en mauvais état.

L'assainissement, compte près de 70 Station d'Épuration (STEP) qui permettent au total de traiter environ 60 000 EH. Les STEP sont principalement des lits bactériens à faible charges vieillissants, des lits plantés de roseaux plus récents et quelques stations à boues activées généralement pour les bourgs principaux. 29 % sont de ces STEP sont en mauvais état, certaines ne sont exploitées suffisamment, une quinzaine de réseaux collectifs existent sans STEP et 50 % des STEP ne sont pas conformes aux législations des Eaux Résiduaires Urbaines ou Locales.

Pour les autres points d'importances, nous comptons environ une trentaine de Postes de Relevage, une vingtaine de Déversoirs d'Orage et une centaine de rejets en milieu naturel sur le territoire.

Les Schémas Directeurs d'eau et d'assainissement sur le territoire sont majoritairement vieillissants, une dizaine de communes n'en n'ont pas et ils doivent être réalisés ou mis à jour (une partie financer grâce au contrat ZRR de l'Agence de l'Eau).

La grande majorité des communes présente un rendement largement sous le seuil objectif en 2017 ou avec la présence d'eaux parasites. Pour améliorer ces résultats les communes doivent réaliser des investissements en réhabilitant des conduites, en installant des compteurs d'adduction, de secteur, d'abonnées et en établissant des conventions de réception des eaux usées non-domestique pour cibler les tronçons prioritaires. Cependant l'état vieillissant du patrimoine sur le territoire témoigne d'un manque d'investissement inquiétant pour l'exploitation future.

De nombreuses communes sont obligées de dimensionner leur réseau d'eau et l'assainissement pour l'affluence ponctuelle de touristes et d'habitants de maisons secondaires dont le coût est supporté par les résidents à l'année généralement à plus faible revenu.

1.2 Les contrats existant du territoire

La CCAPV est signataire de différents contrats et s'inscrit dans plusieurs dispositifs, qui lui permettent de se doter d'une stratégie de développement territorial ambitieuse et cohérente :

- Le programme LEADER ;
- Le dispositif Petites Villes de Demain ;
- Le programme Espace Valléen ;
- Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial ;
- Le Contrat Station de Demain ;
- Le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale;
- Le Contrat Zone de Revitalisation Rurale de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse (projets retenus en Annexe n°1);

1.3 La stratégie conjointe de ruralité, de relance et de transition écologique

1.3.1 La stratégie de relance de l'activité

Sans attendre la signature du présent contrat l'État et la CCAPV se sont engagés dans la relance du territoire.

Au niveau national, le Plan France Relance a été élaboré à l'initiative du Gouvernement à la suite de la crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, dont les conséquences économiques ont été immédiates et sont inédites. Ce plan a pour objectif, à court terme, de relancer fortement l'activité économique, et à moyen terme, de transformer notre pays, en investissant prioritairement dans les secteurs et industries d'avenir. Doté d'un montant de 100 milliards, il se décline en trois piliers :

- **Transition écologique** (30 milliards d'euros) : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050 ;
- **Compétitivité** (34 milliards d'euros) : renforcer la compétitivité des entreprises tout en garantissant notre souveraineté et notre indépendance technologique et en relocalisant les appareils de production en France ;
- **Cohésion** (36 milliards d'euros) : garantir la cohésion sociale et territoriale

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, les crédits débloqués dès la fin de l'été 2020 dans le cadre du Plan de Relance sont répartis sur les territoires selon deux modalités :

- Via des enveloppes de financement exceptionnelles (à l'instar de la DSIL exceptionnelle "Relance" ou DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics »), en complément des financements de droit commun (DETR et DSIL) ;
- Via des appels à projets publiés par les ministères selon leurs attributions respectives.

Issus d'un diagnostic co-construit avec les services de l'État, il en est ressorti des enjeux caractéristiques du territoire de la CCAPV, ils sont au nombre de cinq :

- Enjeu n°1 : Désenclaver le territoire ;
- Enjeu n°2 : Réduire les inégalités, sociales et territoriales ;
- Enjeu n°3 : Diversifier l'économie et développer le tissu économique local ;
- Enjeu n°4 : Aider les habitants, notamment les jeunes et les familles, à se construire et à s'épanouir ;
- Enjeu n°5 : Préserver et valoriser le cadre de vie.

Pour y répondre, six axes ont été définis et des actions identifiées :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire notamment sur les questions d'accessibilité, d'emploi, de service et de cadre de vie ;

- Créer, améliorer, densifier et mailler le territoire d'équipements et services culturels, sociaux et sportifs ;
- Contribuer, par tous les moyens à disposition, à consolider et développer une offre de soins et de santé de proximité pour tous les habitants ;
- Faciliter et mettre en œuvre une offre de formations, locales, décentralisée, numérique, à distance, répondant aux enjeux et besoins économiques locaux présents et futurs ;
- Garantir une couverture téléphonique et un déploiement de la fibre optique à même de raccorder tous les usagers et de garantir l'implantation facilitée de nouvelles activités ;
- Défendre et soutenir une offre de service public de qualité, répondant aux enjeux de proximité avec chaque usager, et garantissant un maillage en présentiel sur l'ensemble de l'intercommunalité ;
- Contribuer à l'amélioration des mobilités sous toutes leurs formes pour faciliter les déplacements des habitants, tant endogènes qu'exogènes ;
- Aménager les espaces publics dans des réflexions d'ensemble pour gagner en fonctionnalité, accessibilité et attractivité.

Axe 2 : Améliorer l'offre et la qualité du parc de logements, tant public que privé, sur les aspects tant fonctionnels, qu'énergétiques et patrimoniaux ;

- Contribuer à la diversité de la typologie de logements notamment pour l'accueil de familles et de travailleurs saisonniers ;
- Accompagner et soutenir la rénovation énergétique des logements pour améliorer la qualité de l'habitat ;
- Combattre l'habitat indigne par le portage d'opérations publiques et le soutien aux propriétaires privés ;

- Développer, rénover et monter en gamme, l'offre de logements pour accueillir la population saisonnière et touristique, y compris les résidences de tourisme et centre d'accueils de groupes ;
- Diversifier et renforcer l'offre de logement social et la capacité d'hébergement des seniors notamment sur des projets de résidence ;
- Inscrire ces dynamiques en synergie avec les programmes en cours (Petites Villes de Demain, OPAH, Opération façades et Toitures ...) pour combiner l'embellissement du patrimoine à la réussite de cet axe stratégique.

Axe 3 : Conforter les équilibres au sein des bassins de vie pour que chaque commune ait une place et un rôle ;

- Développer les services et équipements de proximité au sein des petites communes ;
- Soutenir et accompagner le maintien d'une offre commerciale et de service innovante et expérimentale.

Axe 4 : Renforcer la dynamique économique du territoire dans sa diversité et sa complémentarité ;

- Accompagner, soutenir, voire initier des investissements ayant vocation au développement de l'activité et des filières agricoles et forestières, à la transformation, valorisation et au développement des circuits courts de commercialisation ou d'exploitation ;
- Porter et accompagner toutes les initiatives concourant à l'amélioration et à la diversification de l'offre et de l'appareil touristique dans une approche « 4 saisons » visant à mieux contrôler les flux et les étaler sur les ailes de saison ;
- Poursuivre l'amélioration, la création et le développement de zones d'activités, d'ateliers relais, de tiers lieux économiques ou de pépinières d'entreprises pour favoriser localement l'implantation et la création
- Encourager et soutenir les dynamiques collectives, les innovations et expérimentations industrielles, touristiques, agricoles et commerciales ;
- Œuvrer pour faciliter la transmission d'entreprises dans tous les secteurs d'activités.

Axe 5 : Œuvrer pour la labellisation « Pays d'Art et d'Histoire » ;

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour renforcer, densifier et développer les équipements, offres et services culturels et artistiques en proximité des habitants ;
- Soutenir chaque commune pour qu'elle contribue à mettre en valeur son patrimoine par la rénovation de ce dernier, comme par sa mise en scène.

- Favoriser la connaissance et l'appropriation par tous les habitants de leurs patrimoines, de leurs cultures et de leurs traditions ;
- Contribuer à une meilleure mise en scène des équipements culturels et du patrimoine, y compris naturel, par des approches modernes, numériques et innovantes.

Axe 6 : Développer la résilience et l'exemplarité environnementale dans un territoire rural et de montagne exposé aux risques naturels majeurs.

- Sécuriser, renforcer, aménager les ouvrages de protections contre les risques naturels majeurs, y compris les digues ;
- Contribuer à garantir la continuité écologique ;
- Mettre en œuvre et investir dans des équipements et outils d'alerte et de protection des populations ;
- Sensibiliser les populations et acteurs du territoire aux enjeux de la prise en compte des risques dans leurs activités et projets ;
- Mettre en œuvre les systèmes nécessaires à la gestion de l'eau et des assainissements, y compris dans des approches expérimentales et dérogatoires adaptées à la typologie des communes ;
- Mettre en œuvre des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Améliorer l'éclairage public dans des logiques d'optimisation mais aussi de diminution des pollutions lumineuses ;
- Améliorer la gestion, la collecte, le traitement et la réduction des déchets, favoriser la collecte et la qualité du tri-sélectif et l'exploitation des déchets fermentescibles ;
- Assurer une collecte dissociée des déchets d'activités économiques de ceux des particuliers ;
- Accompagner ou porter des opérations pour le développement des énergies renouvelables, pour la protection de la biodiversité.

2 Les projets du territoire inscrits au contrat

Ces projets ont vocation, sur la durée du contrat et au terme d'une planification qui sera construite annuellement, à bénéficier notamment **d'un accès privilégié aux financements locaux (DETR, DSIL, FNADT) et d'une priorisation dans l'accompagnement en ingénierie des partenaires, dont notamment l'ANCT.**

L'orientation vers une source de financement ou un accompagnement en ingénierie sera par ailleurs proposée, en fonction des possibilités offertes sur la durée du contrat et des

possibilités de financement les plus adaptées, notamment au titre du Plan « **Avenir montagnes** » et des « **Espaces Valléens** » ou de dispositifs dédiés.

Une programmation annuelle déterminera le montant des aides de l'État envisageables au titre des différentes sources de financement. Parmi ces projets, pour ceux qui ont été proposés au CPER, en fonction des arbitrages qui seront rendus au titre de ce contrat ou pour ceux dont le coût global estimé est particulièrement important, leur prise en compte au sein du CRRTE pourra conduire à en revoir le dimensionnement afin d'être mise en œuvre. Certains projets pourront par ailleurs être délégués à des porteurs privés.

Le présent contrat a ainsi vocation à soutenir **les projets s'inscrivant en cohérence avec les orientations stratégiques définies** (mentionnées précédemment), l'État et les opérateurs publics s'engageant à soutenir de manière prioritaire les actions et les projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

2.1 Les projets inscrits dans le CRRTE

Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026			
Maître d'ouvrage	Intitulé des opérations	Montant subvention État	Coût d'opération HT
Communes et Interco	Programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux et intercommunaux (Allos, Beauvezer, CCAPV ...)		
Allos	Remise aux normes de la base de loisirs		
Allos	Construction d'un Bike Park		262 500,00 €
Allos	Aménagement 4 saisons de la base des Chauvets à La Foux		44 616,00 €
Allos	Remise aux normes et en performance de l'éclairage public		470 757,00 €
Allos	PICO CENTRALE : Aménagement d'une centrale hydroélectrique		250 000,00 €
Allos	Centre équestre		877 753,00 €
Allos	Rénovation et réhabilitation d'un bâtiment désaffecté en Maison intergénérationnelle		

Allos	Projet de production électrique photovoltaïque participative		
Allos	Projets Vtt/piétons		
Allos	Poursuivre l'aménagement et la protection des piétons sur la FOUX (Pont de LABRAU/Centre station.- Montée de l'AIGUILLE - Quartier des ETOILES/zone des PUNCHUS		
Allos	Balisage Chemins petite et moyenne randonnée, hors PDIPR, en ruine sur la FOUX.		
Allos	Construction d'un nouveau SDIS		
Angles	Réhabilitation de l'ancienne école en salle polyvalente et logement communal locatif		350 000,00 €
Annot	Réfection des rues du centre ancien	180 240,00 €	
Annot	Réhabilitation de la piscine d'Annot en complexe aqualudique		1 797 800,00 €
Braux	Création, Amélioration et mise aux normes des pistes forestiere communales		800 000,00 €
Braux	Construction d'un hangar de stockage du matériel pour les différentes associations présentes sur la commune		300 000,00 €
Braux	Réfection des pistes communales en terre avec une structure béton ou enrobé afin de faciliter l'accès aux différentes maisons et gîtes		120 000,00 €
Castellane	Réhabilitation de l'ancienne sous préfecture à Castellane dans le cadre de l'AMi centre bourg	291 890,00 €	
Castellane	Réhabilitation de l'immeuble du Teillon	150 000,00 €	1 108 415,00 €

Castellane	Réaménagement des espaces de stationnement		715 000,00 €
Castellane	Agrandissement de la maison médicale		1 500 000,00 €
Castellane	Réhabilitation de la piscine municipale		1 500 000,00 €
Castellane	La maison nature et patrimoine		1 519 769,00 €
Castellet-lès-Sausses	Construction d'une Salle Multiactivités		343 803,40 €
CCAPV	Réhabilitation du centre d'hébergement touristique de Rochecline	315 465,92 €	694 400,00 €
CCAPV	Construction de la Zone d'Activité Économique de Villars-Colmars : 2e tranche	373 472,00 €	485 534,00 €
CCAPV	Travaux isolation antenne de Beauvezer		
CCAPV	Déploiement de la gestion de proximité des biodéchets	49 858,68€ (ADEME)	220 717,36 €
CCAPV	Mettre en place et étendre la gestion séparée des biodéchets : phase 1 : expérimentation sur 7 communes ; - phase 2 : expérimentation sur de nouvelles communes ; - phase 3 : extension progressive à tout le territoire ; - Animateur bio-déchets		
CCAPV	Tri et valorisation des biodéchets : valorisation agricole des déchets verts - études (analyses, etc.), animation - engin (tractopelle)		
CCAPV	Mise en place progressive de la redevance spéciale : - Mise en place progressive du contrôle d'accès dans les déchetteries (50% ou 300 000 euros)		
CCAPV	Dispositifs de collecte : Acquisition d'équipements de collecte		100 000,00 €

CCAPV	Soutien aux équipements et filières de valorisation - Création et exploitation d'une ISDI - Acquisition engin		
CCAPV	Communication et élaboration d'un PLPDMA (50% ou 150 000 euros) - Animateur PLPDMA - Soutien à la mise en œuvre		
CCAPV	Création d'un espace de réemploi - étude (cahier des charges type de l'ADEME)		
CCAPV	Construction d'une salle multi-activités à Barrême	195 250,00 €	
CCAPV	Gymnase Annot ;		3 500 000,00 €
CCAPV	Minoterie Tranche 3 ;		
CCAPV	Création d'ateliers relais pour favoriser l'implantation de nouvelles activités		
CCAPV	Requalification, des ZAE et travaux d'aménagement		
CCAPV	Création ou réhabilitation de locaux à vocation de tiers lieux économiques (fab lab, coworkings, formation...)		
CCAPV	Ratéry extension aire activités ludiques		150 000,00 €
CCAPV	Construction siège CCAPV		1 700 000,00 €
CCAPV	Extension des capacités d'accueil des jeunes enfants		
CCAPV	Création développement d'équipements 4 saisons sur l'espace du Val d'Allos		
CCAPV	Plateforme bois énergie		
CCAPV	Création d'outils numériques à vocation touristique		
CCAPV	Rénovation/ extension de l'ALSH Winnie l'ourson		

CCAPV	Acquisition et installation de système d'alerte sur les risques naturels majeurs		
CCAPV	Aménagement, consolidation d'ouvrage à vocation de protection des inondations		10 000 000,00 €
Colmars	Réfection de la toiture centre de secours incendie	141 119,00 €	
Colmars	Projet de Valorisation du Fort par les arts numériques		98 943,00 €
Colmars	Travaux de Restauration des décors du Chœur de l'Église Saint Martin : Conservation des décors en place et réfection totale pour les décors dégradés.		113 344,66 €
Entrevaux	Rénovation des rues	184 380,00 €	
La Garde	Espace de loisirs		
La Garde	Travaux accessibilité salle des élections (garage à aménager PC non déposé) et mairie		
La Rochette	STEP Communale		
La-Mure-Argens	Rénovation du bâtiment le Pied Tanqué		452 000,00 €
La-Palud-sur-Verdon	Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement social communal		
La-Palud-sur-Verdon	Aménagement des jardins du château : Réhabilitation de l'ancien four de potier et création d'un jardin de simples		
La-Palud-sur-Verdon	Réhabilitation de l'ancienne église paroissiale Notre Dame de Vauvert (2e tranche)		
Lambruisse	Travaux de restauration de l'Église de Lambruisse –Tranche 2		412 952,63. €
Méailles	restauration et valorisation de 3 chapelles et 6 oratoires et création d'un sentier découverte		63 325,00 €
Peyroules	Sécurisation de la traversée du hameau et de mise en valeur de l'entrée du hameau de Peyroules.		70 000,00 €

Peyroules	Acquisition terrain pour création de nouveaux gîtes communaux		60 000,00 €
Peyroules	Sécurisation et de mise en valeur de l'entrée du hameau de la Foux et de l'arrêt de bus du village		90 000,00 €
Rougon	Sécurisation et insertion paysagère du camping municipal de Rougon		300 300,00 €
Saint-André-les-Alpes	Construction d'un réseau de chaleur	188 033€ (ADEME)	752 135,00 €
Saint-Benoît	Réhabilitation d'un appartement		88 000,00 €
Saint-Benoît	Réhabilitation d'un espace intergénérationnel		119 000,00 €
Sausses	Rénovation énergétique de notre bâtiment communal La Guérite		
Senez	Création d'un site pour maintenir les échanges artisanaux sur le secteur de Senez		415 920,00 €
Senez	Création d'un parking à proximité de la cathédrale de Senez		
Senez	Acquisition de parcelles ayant vocation à faciliter le développement touristique et le maintien du milieu naturel		74 500,00 €

* Sont éligibles et pourront intégrer ce contrat, les opérations de rénovation/ réhabilitation de centres de secours, dès lors que ces derniers font partie du Plan Départemental des Centres de Secours.

**N'ont pu être retenues au CRRTE, les opérations considérées comme non structurantes et/ou se trouvant hors champs de compétences du maître d'ouvrage.

***Des financements peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour les projets qui incluent la désimperméabilisation du sol et favorise l'infiltration des eaux de pluie

3. La gouvernance

L'État et la CCAPV mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'organisera autour de comités techniques et de comités de pilotage et s'articulera, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale, notamment s'agissant de la mobilisation des moyens d'ingénierie de l'ANCT.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Ces comités seront composés de représentants de l'exécutif et/ou des services de territoires de :

- L'État, représenté par la préfecture des Alpes de Haute-Provence et la sous-préfecture de Castellane;
- La CCAPV ;
- L'ensemble des directions ou agences et des services déconcentrés de l'État (l'ANCT, l'ANAH, l'ANS, DDT et la DRAC) ;
- L'ADEME ;
- L'Agence de l'Eau RMC ;
- La Banque des Territoires ;
- Le CEREMA ;

D'autres partenaires ou opérateurs de l'État pourront y participer, en particulier le PNRV, le Parc National du Mercantour, mais aussi la Région, le Département, l'Agence de Développement du 04, les chambres consulaires pour les projets les concernant.

3.1 Comités de pilotage, comités techniques et association de la société civile

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il sera composé de représentants de l'exécutif des acteurs cités précédemment et pourra être ouvert à titre consultatif à leurs représentants techniques.

Il siègera notamment pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Ce comité devra notamment valider la revoyure à mi-contrat.

3.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le représentant de la Préfète du département (sous-préfète de Castellane) et par le représentant de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE.

Il se réunira une à deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Une réunion annuelle du comité technique en septembre/octobre devra notamment permettre d'examiner collégalement les capacités d'accompagnement et de financements envisageables pour les projets de l'année à venir.

3.3 Modalités de suivi et d'évaluation du contrat

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire et de l'État (secrétaire générale de la sous-préfecture), membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRRTE nationale pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes. L'analyse des critères d'évaluation, ci-après détaillé, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Le cas échéant, il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE. Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans une plateforme informatique dédiée.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Liste des indicateurs de réussite par axe :

Indicateur de réussite de l'Axe 1 :

- 1 - Augmentation de la population résidentielle du territoire et en particulier des familles ;
- 2 - Création et maintien des emplois ;

Indicateur de réussite de l'Axe 2 :

- 1 - Nombre de logements rénovés, améliorés ou construits
- 2 - Évolution de la population, accueil de nouveaux habitants

Indicateur de réussite de l'Axe 3 :

- 1 - Nombre de projets soutenus

Indicateur de réussite de l'Axe 4 :

- 1 - Nombre de création, reprise, cessions d'entreprises;
- 2 - Nombre de productions locales et de lieux de commercialisation en circuits courts.

Indicateur de réussite de l'Axe 5 :

- 1 - Obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Indicateur de réussite de l'Axe 6 :

- 1 - Nombre de bâtiments publics rénovés et améliorés énergétiquement

4. Dispositions finales

4.1 Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

4.2 Évolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage.

4.3 Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Liste des indicateurs de réussite par axe :

Indicateur de réussite de l'Axe 1 :

- 1 - Augmentation de la population résidentielle du territoire et en particulier des familles ;
- 2 - Création et maintien des emplois ;

Indicateur de réussite de l'Axe 2 :

- 1 - Nombre de logements rénovés, améliorés ou construits
- 2 - Évolution de la population, accueil de nouveaux habitants

Indicateur de réussite de l'Axe 3 :

- 1 - Nombre de projets soutenus

Indicateur de réussite de l'Axe 4 :

- 1 - Nombre de création, reprise, cessions d'entreprises;
- 2 - Nombre de productions locales et de lieux de commercialisation en circuits courts.

Indicateur de réussite de l'Axe 5 :

- 1 - Obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

Indicateur de réussite de l'Axe 6 :

- 1 - Nombre de bâtiments publics rénovés et améliorés énergétiquement

4. Dispositions finales

4.1 Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

4.2 Évolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage.

4.3 Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Les signataires :

Pour l'Etat et ses agences,
la Préfète des Alpes de Haute Provence


Violaine DEMARET

Pour la CC Alpes Provence Verdon
Sources de Lumière, le Président


Maurice LAUGIER

Pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-
Corse
La directrice de la délégation de Marseille

Annick MIEVRE

Pour la Banque des Territoires
Le Directeur Territorial

Christian CARIOU

Pour l'Agence de la transition écologique
ADEME
Le Directeur Régional PACA

Yves LE TRIONNAIRE

Pour le Centre d'Etudes et d'Expertise sur
les Risques, l'Environnement, la Mobilité
et l'Aménagement – CEREMA
La Directrice CERAMA Méditerranée

Gaëlle BERTHAUD

Pour la Chambre de Commerce et
D'Industrie territoriale Alpes de Haute-Provence
Le Président

Daniel MARGOT

Pour la Chambre des métiers et de
L'artisanat des Alpes de Haute-Provence
La Présidente

Laure VIAL


Pour la Chambre d'Agriculture
Des Alpes de Haute-Provence
Le Président

Frédéric ESMIOL

Annexe n°1 : Projets retenus dans le contrat ZZR de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Opérations ZRR							
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim (oui/non)	Année d'engagement	Montant de l'opération	Taux d'aide de l'agence	Montant aide de l'Agence
Acheminement Eau Potable							
Beauvezer	Périmètres de protection des sources Pleynié et Cléménçon			2021	241 041 €	50%	120 521 €
Beauvezer	Réfection réseaux Le Fourest			2021	130 845 €	50%	65 423 €
Chaudon-Norante	Création d'une chambre de vannes avec compteur à la sortie des bassins			2021	14 000 €	50%	7 000 €
Colmars	Ces travaux portent sur la réhabilitation de diverses conduites d'eau potable défectueuses au coeur du chef-lieu de Colmars-les-Alpes : Quartier Adroit			2021	126 500 €	50%	63 250 €
Entrevaux	Réfection étanchéité – nettoyage et mise en place d'un périmètre de sécurité bassin de stockage du Seuil et Bayons.			2021	25 000 €	50%	12 500 €
La Garde	Travaux de mise en conformité, protection pour le périmètre des Sources : captage de la Tuilière et Captage des gravières			2021	115 000 €	50%	57 500 €
Moriez	Réfection eau sur la Montée des Juglures			2021	74 211 €	50%	37 106 €
Peyroules	Réseau / Eau Potable			2021	80 000 €	50%	40 000 €
Saint-Benoit	Amélioration d'adduction et du traitement de l'eau potable			2021	138 750 €	50%	69 375 €
Saint-Pierre	Achminement eau potable : Phase 1 forage de reconnaissance			2021	54 167 €	50%	27 083 €
Senez	Eau potable : travaux de mise en conformité des captages conformément à DUP			2021	88 300 €	50%	44 150 €

Tartonne	Travaux conformité captage et compteurs bassins : tranche 1			2021	325 000 €	50%	162 500 €
Thorame-Basse	Reprise de la conduite d'adduction de l'Ajasson			2021	362 000 €	50%	181 000 €
Thorame-Basse	Réfection et amélioration du captage de l'Ajasson			2021	33 000 €	50%	16 500 €
Thorame-Basse	Réhabilitation complète du réseau de distribution de Château Garnier			2021	344 000 €	50%	172 000 €
Thorame-Basse	Alimentation du réservoir de Château Garnier depuis la conduite de transfert Thorame - La Bâtie			2021	84 000 €	50%	42 000 €
Thorame-Haute	Installation d'un traitement UV			2021	42 000 €	50%	21 000 €
Thorame-Haute	Remplacement du stérilisateur UV mis en place au Hameau de Peyresq			2021	10 000 €	50%	5 000 €
Beauvezer	Réfection réseaux Condamine			2022	98 634 €	50%	49 317 €
Chaudon-Morante	Travaux mise en conformité du captage du Fournas			2022	41 306 €	50%	20 653 €
Chaudon-Morante	Travaux mise en conformité du captage du Thouron			2022	19 806 €	50%	9 903 €
Ciumanc	Réseau eau potable			2022	27 940 €	50%	13 970 €
Colmars	réhabilitation de conduites d'eau potable : Rue Saint-Pierre, de l'Enfant Jésus et de l'Hospice			2022	252 000 €	50%	126 000 €
Entrevaux	Rénovation rues du village centre ancien dont réfection réseau AEP :Rues dont assainissement tranche 1.			2022	150 000 €	50%	75 000 €
Entrevaux	Amélioration source Bay et mise en conformité de l'adduction vers le bassin de stockage.			2022	25 000 €	50%	12 500 €
Entrevaux	Opération sources DUP + périmètre de protection au Seuil, Garamagne et Bay.			2022	15 000 €	50%	7 500 €

Méailles	Aménagement et sécurisation du nouveau forage du Lacet			2022	50 000 €	50%	25 000 €
Méailles	Mise en place de la protection de la source du Casset			2022	30 000 €	50%	15 000 €
Saint-Pierre	Achèvement eau potable : Phase 2			2022	425 000 €	50%	212 500 €
Thorame-Basse	Travaux d'amélioration et de rénovation des réservoirs de La Valette et de Château Garnier (yc partiteur)			2022	27 000 €	50%	13 500 €
Thorame-Haute	Remplacement d'une conduite d'eau vétuste et hors normes qui relie le captage au village			2022	152 000 €	50%	76 000 €
Thorame-Haute	Réfection du réseau d'eau potable du bourg et des hameaux en 3 tranches : tranche 1			2022	11 000 €	50%	5 500 €
Beauvezer	Réfection réseaux Village Rue AFN			2023	112 879 €	50%	56 440 €
Braux	Remplacement des réseaux eau avec remplacement des regards de visite			2023	125 000 €	50%	62 500 €
Entrevaux	Rénovation rues du village centre ancien et réfection réseau AEP tranche 2.			2023	125 000 €	50%	62 500 €

Thorame-Haute	Réfection du réseau d'eau potable du bourg et des hameaux en 3 tranches : tranche 2			2023	40 000 €	50%	20 000 €
Thorame-Haute	Réfection du réseau d'eau potable du bourg et des hameaux en 3 tranches : tranche 3			2023	35 000 €	50%	17 500 €
Eau Usées							
Chaudon-Norante	Mesure bathymétrique et vidange de la lagune			2021	35 000 €	50%	17 500 €

Moriez	Réfection assainissement sur la Montée des Juglures		2021	74 211 €	50%	37 106 €
Rougon	réseau de transfert		2021	100 000 €	50%	50 000 €
Rougon	Renouvellement de la station d'épuration communale		2021	488 030 €	50%	244 015 €
Saint-André-les-Alpes	Réhabilitation partielle de la STEP tranche 1		2021	240 000 €	50%	120 000 €
Saint-Pierre	Réfection du réseau assainissement notamment les regards qui laissent passer des eaux parasites		2021	10 100 €	50%	5 050 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Le Fourest à Beauvezar		2021	29 000 €	50%	14 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Village Rue du Milieu à Colmars		2021	16 000 €	50%	8 000 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Création STEP Hameau de Peyresq à Thorame-Haute		2022	370 000€	50%	185 000 €
Clumanc	Assainissement eaux usées		2022	29 125 €	50%	14 563 €
Clumanc	Assainissement eaux pluviales		2022	22 100 €	50%	11 050 €
Peyroules	STEP		2022	345 000 €	50%	172 500 €
Saint-André-les-Alpes	Réhabilitation partielle de la STEP tranche 2		2022	247 000 €	50%	123 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Condamine à Beauvezar		2022	31 000 €	50%	15 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Village Rue Enfant Jésus à Colmars		2022	28 000 €	50%	14 000 €
Thorame-Basse	Travaux sur les réseaux ASS du hameau de Château-Garnier		2022	300 000 €	50%	150 000 €
Thorame-Basse	Création d'une STEP au hameau de Château-Garnier		2022	150 000 €	50%	75 000 €
Ubraye	Réfection des réseaux d'assainissement et pluvial		2022	50 000 €	50%	25 000 €
Braux	Remplacement des réseaux assainissement avec remplacement des regards de visite		2023	125 000 €	50%	62 500 €

SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Village Rue AFN à Beauvezer			2023	27 000 €	50%	13 500 €
TOTAL ZRR					6 662 445 €		3 394 475 €
Eau Usées							
Chaudon-Norante	Mesure bathymétrique et vidange de la lagune			2021	35 000 €	50%	17 500 €
Moriez	Réfection assainissement sur la Montée des Juquires			2021	74 211 €	50%	37 106 €
Rougou	réseau de transfert			2021	100 000 €	50%	50 000 €
Rougou	Renouvellement de la station d'épuration communale			2021	488 030 €	50%	244 015 €
Saint-André-les-Alpes	Réhabilitation partielle de la STEP tranche 1			2021	240 000 €	50%	120 000 €
Saint-Pierre	Réfection du réseau assainissement notamment les regards qui laissent passer des eaux parasites			2021	10 100 €	50%	5 050 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Le Fourest à Beauvezer			2021	29 000 €	50%	14 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Village Rue du Milieu à Colmars			2021	16 000 €	50%	8 000 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Création STEP Hameau de Peyresq à Thorame-Haute			2022	370 000 €	50%	185 000 €
Clumanc	Assainissement eaux usées			2022	29 125 €	50%	14 563 €
Clumanc	Assainissement eaux pluviales			2022	22 100 €	50%	11 050 €
Peyroules	STEP			2022	345 000 €	50%	172 500 €
Saint-André-les-Alpes	Réhabilitation partielle de la STEP tranche 2			2022	247 000 €	50%	123 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Condamine à Beauvezer			2022	31 000 €	50%	15 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Village Rue Enfant Jésus à Colmars			2022	28 000 €	50%	14 000 €
Thorame-Basse	Travaux sur les réseaux ASS du hameau de Château-Garnier			2022	300 000 €	50%	150 000 €

Thorame-Basse	Création d'une STEP au hameau de Château-Garnier			2022	150 000 €	50%	75 000 €
Ubraye	Réfection des réseaux d'assainissement et pluvial			2022	50 000 €	50%	25 000 €
Braux	Remplacement des réseaux assainissement avec remplacement des regards de visite			2023	125 000 €	50%	62 500 €
SIVU ASS du Haut Verdon	Réfection réseaux Village Rue AFN à Beauvezer			2023	27 000 €	50%	13 500 €
TOTAL ZRR					6 662 445 €		3 394 475 €

Les signataires :

**Pour l'Etat et ses agences,
la Préfète des Alpes de Haute Provence**


Violaine DEMARET

**Pour la CC Alpes Provence Verdon
Sources de Lumière, le Président**


Maurice LAUGIER

**Pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-
Corse
La directrice de la délégation de Marseille**

Annick MIEVRE



**Pour la Banque des Territoires
Le Directeur Territorial**

Christian CARIOU

**Pour l'Agence de la transition écologique
ADEME
Le Directeur Régional PACA**


Yves LE TRIONNAIRE

**Pour le Centre d'Etudes et d'Expertise sur
les Risques, l'Environnement, la Mobilité
et l'Aménagement – CEREMA
La Directrice CERAMA Méditerranée**


Gaëlle BERTHAUD

**Pour la Chambre de Commerce et
D'Industrie territoriale Alpes de Haute-Provence
Le Président**

Daniel MARGOT



**Pour la Chambre des métiers et de
L'artisanat des Alpes de Haute-Provence
La Présidente**

Laure VIAL



**Pour la Chambre d'Agriculture
Des Alpes de Haute-Provence
Le Président**


Frédéric ESTMIOL